

## Réservé à l'administration

➔ Pour l'ensemble des vœux

**Aide à la saisie des vœux : CODES VŒUX**

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4

**Code zone géographique de l'élève :** .....

Pour les élèves candidats uniquement à une 1<sup>ère</sup> technologique, saisir "00000000 NON DEF"

Case	RESULTATS SCOLAIRES DE LA CLASSE ACTUELLE : Seconde GT, Première GT, Seconde professionnelle, Première année de CAP Reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours.	NOTES
1	Français	
2	Histoire-géographie	
3	LV1	
4	LV2	
5	Mathématiques	
6	Physique-chimie	
7	SVT	
8	EPS	
9	Mathématiques, sciences physiques et chimiques	
10	Prévention Santé Environnement	
11	Arts appliqués et cultures artistiques	
12	Enseignement technologique - professionnel	
13	Biologie	
14	Education socio-culturelle	

Elèves scolarisés en 2<sup>nd</sup>e GT : saisir les notes dans les cases 1 à 8.

Elèves scolarisés en 2<sup>nd</sup>e pro, 1<sup>ère</sup> année de C.A.P. et élèves de la MLDS (APFV et Vbis) : saisir les notes dans les cases de 1 à 14 selon les disciplines concernées.

➔ **Précisions concernant la saisie des vœux vers une 2<sup>nd</sup>e générale et technologique ou une 2<sup>nd</sup>e professionnelle ou une 1<sup>ère</sup> année de CAP - enseignement public et privé sous contrat** (Education Nationale, Agricole dont MFR et Maritime)

### EVALUATION DES DISCIPLINES

Les notes saisies par l'établissement d'origine seront automatiquement converties en points sur les champs disciplinaires (comme pour le palier 3<sup>ème</sup>) par l'application Affelnet.

### EVALUATION DES COMPETENCES DU SOCLE

Les évaluations concernant les 8 compétences du socle commun seront automatiquement positionnées par Affelnet lycée au niveau "Maîtrise satisfaisante" d'une valeur de 40 points.

### AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

A renseigner uniquement pour des vœux en 2<sup>nd</sup>e professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP et 2<sup>nd</sup>e GT option Création culture design en établissement public

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4
<input type="checkbox"/> TF <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> PF	<input type="checkbox"/> TF <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> PF	<input type="checkbox"/> TF <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> PF	<input type="checkbox"/> TF <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> PF



## PHASE PRINCIPALE D'AFFECTATION FICHE DE VŒUX PALIER SECONDE

Demande d'affectation en première technologique (y compris doublement exceptionnel)

Réorientation en seconde professionnelle, première année de CAP

Maintien ou doublement exceptionnel en seconde générale et technologique

Rentrée 2019

Cette fiche concerne les élèves du palier seconde (Education nationale et enseignement agricole) : seconde générale et technologique, seconde professionnelle ainsi que les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP qui demandent une réorientation.  
Elle peut également être utilisée pour les élèves de 1<sup>ère</sup> technologique pour lesquels, à titre exceptionnel, une décision de doublement est prononcée par le chef d'établissement.

## Identité de l'élève

1

NOM et PRENOM : .....

Date de naissance : .... / .... / .....

Masculin  Féminin

Numéro INE - RNIE : .....

Classe : .....

Etablissement (Nom - code postal) : .....

Boursier (année en cours) :  Oui  Non

2

Responsables légaux

1er responsable légal - NOM et PRENOM :

2ème responsable légal - NOM et PRENOM :

.....

.....

Adresse, code postal et commune :

Adresse, code postal et commune :

.....

.....

.....

.....

☎ : .....

☎ : .....

@ : .....

@ : .....

# INFORMATIONS AUX FAMILLES

Résultats de l'affectation : VENDREDI 28 JUIN 2019

## AFFECTATION EN CLASSE DE 1ERE TECHNOLOGIQUE

➤ Si votre enfant demande **une série technologique de l'enseignement public de l'Education Nationale ou de l'enseignement agricole**, une procédure d'affectation via AFFELNET, est mise en œuvre pour garantir une égalité d'accès à l'ensemble des élèves.

Dans le cas où le nombre de demandes pour une série de 1<sup>ère</sup> technologique dans un établissement serait plus élevé que le nombre de places offertes, les résultats scolaires de seconde GT seront pris en compte pour classer les candidatures. **Il est donc conseillé de faire plusieurs vœux.**

Les élèves issus d'une autre académie, hors cas de déménagement, ne sont pas prioritaires.

➤ Si votre enfant demande **une 1<sup>ère</sup> Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A), une 1<sup>ère</sup> Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR) ou une 1<sup>ère</sup> Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD)** : se renseigner auprès de son établissement actuel sur les démarches à effectuer. Attention, pour la rentrée 2019, une procédure est mise en place pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> STD2A au LPO F. Renaudeau de Cholet : modalités et dossier de candidature disponibles sur [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr), Guide des procédures d'orientation et d'affectation/Spécificités départementales.

➤ Pour une demande de première technologique dans **l'enseignement privé**, prendre directement contact avec les établissements souhaités.

➡ Indiquer le ou les vœux dans le tableau page 3.

## Réorientation ou doublement en établissement public

Pour les demandes en seconde générale et technologique, seconde professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP en établissement public, l'affectation dépend d'un barème établi selon des critères académiques.

➡ Indiquer le ou les vœux dans le tableau page 3.

## Réorientation ou doublement en établissement privé

Pour les demandes en seconde générale et technologique, seconde professionnelle et première année de CAP en établissement privé, chaque établissement d'accueil définit ses critères d'admission et renseigne ses décisions dans Affelnet.

➡ Indiquer le ou les vœux dans le tableau page 3.

- Pour toute demande vers une 1<sup>ère</sup> générale, vous devez vous adresser à l'établissement actuel de votre enfant.
- Pour toute demande vers une 1<sup>ère</sup> professionnelle de l'enseignement public, ne pas renseigner cette fiche de vœux. Vous devez compléter le dossier "Passerelle ou réorientation vers une 1<sup>ère</sup> professionnelle - SAFRAN".

Les documents académiques relatifs aux procédures d'affectation (circulaire "Orientation-Affectation", critères, sectorisation...) sont accessibles sur le site de l'académie de Nantes, rubrique Orientation et insertion.

Vous trouverez les MENTIONS LEGALES sur la destination de vos données personnelles et la finalité du traitement informatique des données AFFELNET, sur vos droits d'accès, rectification et opposition sur : <http://www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/demander-une-formation/>

# Vœux de l'élève

3

Vous pouvez formuler jusqu'à **quatre vœux**, à classer par ordre de préférence  
**1 vœu d'affectation = 1 formation + 1 établissement**

L'établissement effectue la saisie des vœux en conformité avec la décision d'orientation du chef d'établissement.

	Formation demandée	Nom et commune de l'établissement	Dérogation (uniquement pour les vœux de 2 <sup>nd</sup> e GT)
Vœu 1	<b>Vœu(x) de 1<sup>ère</sup> technologique</b> : indiquer la série. Uniquement pour un vœu de 1 <sup>ère</sup> STL, préciser la spécialité. <b>Vœu(x) de voie professionnelle (CAP, 2<sup>nd</sup>e bac pro.)</b> : indiquer spécialité ou famille de métiers. <b>Vœu(x) de seconde GT</b> : ne pas préciser l'enseignement optionnel, à l'exception de "Création Culture Design".		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vœu 2			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vœu 3			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vœu 4			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Dérogation : Si vous cochez OUI, vous devez également compléter la fiche "Demande de dérogation pour l'entrée en 2<sup>nd</sup>e GT dans un lycée public". A remettre à votre établissement pour le vendredi 24 mai 2019 dernier délai.

**Dossier médical**  oui (Envoyer les éléments justificatifs au médecin conseil de la DSDEN<sup>1</sup>)  
 non

Signature des responsables légaux :

A ....., le ..... / ..... / .....

Signature du chef d'établissement :

A ....., le ..... / ..... / .....

Signature :

Cachet de l'établissement :

<sup>1</sup> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale